

Compte rendu de la séance du 20 janvier 2024

Date de la convocation : 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt janvier à 14 heures 30, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques HILAIRE (Maire).

Etaient présents : Jacques HILAIRE, Nathalie LIRON, Virginie ALLOUX, Eliane WOLGA, Maurice HILAIRE, Christophe BERNARD

Procurations :

Absents : Sylvain GHENZI, Françoise DEL BICCHIA, Philippe POULACHON

Secrétaire(s) de la séance : Eliane WOLGA

Ordre du jour :

- Décision Modificative n° 1

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Décision Modificative n° 1 (DE_001_2024)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 739221 du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercice antérieur	- 111.00€	
739221	FNGIR	+ 111.00€	
	TOTAL	0.00€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédit tel que présenté ci-dessus.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,